Le fonctionnement du CMJ

Nombre de conseillers à élire :

20 conseillers, en respectant dans la mesure du possible la parité filles/garçons, répartis entre l'école Les Corallines, l'école La Touline, l'école Sainte Marie, le collège Gilles Gahinet et le collège St Jean-Baptiste.

Durée du mandat :

2 ans



Le travail en groupe :

- ★ Choisir un projet
- ★ Répartir les missions entre les jeunes élus
- ★ Vérifier que le projet est réalisable
- ★ Mettre en oeuvre le projet

Renseignements

Charlotte PELLERIN
06 20 98 32 99
Courriel : cmj@arradon.fr

Conseil Municipal des Jeunes



Arradon
GOLFE DU MORBIHAN

Conseil Municipal des Jeunes Mandat 2027-2029

Un acte d'engagement citoyen pour sa commune, pour les autres et pour soi.

Tu vas te présenter au conseil municipal des jeunes pour porter des projets qui tiennent à cœur aux enfants de notre commune.
Tu auras à prendre des initiatives pour les réaliser.
Une équipe composée d'animateurs et d'élus t'accompagnera tout au long de ton mandat.
Bonne chance à toi !!!

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des enfants scolarisés sur la commune d'Arradon et inscrits en classe de CM1, CM2 et 6e qui élisent parmi leurs camarades des conseillers qui constitueront le CMJ pour 2 ans.
Le CMJ fonctionne sur le même modèle que le conseil municipal des adultes mais il n'y a ni maire, ni adjoints.

Un CMJ, pour quoi faire ?

★ Exprimer tes idées ;
Apporter des idées qui rassembleront les enfants de la commune ;
★ Etre le porte-parole de tes camarades ;
Représenter tes camarades, faire remonter leurs envies et tenir compte de leur avis ;
★ Devenir des citoyens ;
Débattre un projet en groupe, le soumettre au vote et le mener à terme.

Propose ta candidature !



Les élections

Comment être candidat ?

★ Être scolarisé sur la commune en CM1, CM2 ou 6e
★ Avoir l'accord signé de tes parents ;
★ Venir retirer ton dossier d'inscription en mairie ou sur le site de la commune ;
★ Déposer ta candidature à la Mairie entre le 16 novembre et le 11 décembre.

Qui vote ?

Tous les élèves scolarisés en CM1, CM2 ou 6e à Arradon pourront voter.

Pourquoi voter ?

Tu vas élire des conseillers municipaux pour le CMJ parmi les candidats de ton école pour que les projets qui te tiennent à cœur puissent se réaliser.

Quand et où voter ?

Les élections se dérouleront entre le 7 et le 15 janvier 2027 dans chaque établissement scolaire.
Tu devras mettre un bulletin de vote dans l'urne, après être passé dans l'isoloir.